

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de GARGAS

dossier n° PC08404726S0001

date de dépôt : 01/01/2026

demandeur : JOUVAL ARCHITECTURE

représentée par Nadine JOUVAL

pour : aménagement de 4 logements dans un bâtiment existant installation d'une clôture

adresse terrain : 169 et 171 rue Henri BOSCO

Les Sauvans

84400 GARGAS

ARRÊTÉ

**accordant un permis de construire
au nom de la commune de GARGAS**

Le maire de GARGAS ,

Vu la demande de permis de construire, présentée le 01/01/2026 par JOUVAL ARCHITECTURE représentée par Nadine JOUVAL et Madame SYLVESTRE Eva demeurant 169 rue Henri BOSCO Les Sauvans - 84400 GARGAS

Vu l'objet de la demande :

- Aménagement de 4 logements dans un bâtiment existant installation d'une clôture ,
- sur un terrain situé 169 et 171 rue Henri BOSCO Les Sauvans - 84400 GARGAS;
- pour une surface de plancher créée de 167.34 m²;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 24/03/2010 et modifié les 30/01/2013, 02/03/2016 et 17/12/2018;

Vu la date d'affichage de l'avis de dépôt du permis de construire le 05/01/2026 ;

Vu les pièces complémentaires déposées le 01/02/2026, le 02/02/2026, le 09/02/2026, le 12/02/2026, et le 23/02/2026

Vu le règlement de la zone Ub ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

ASPECT EXTERIEUR :

Les caissons enrouleurs des volets roulants seront habillés de dalle de plancher. La teinte sera identique au beige des encadrements de baies. Le renforcement du retrait des caissons sera maintenu le plus possible par rapport au nu de l'encadrement maçonné des baies.

Les blocs de climatisation seront disposés au sol de manière à créer un soubassement/ banc continu sur la façade pignon, cachés par des ventelles. Ce soubassement/banc devra disposer de jambages